

Programmes de travail pluriannuels des organes directeurs

1. Contexte

1. Dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), l'une des actions de réforme de la gouvernance de l'Organisation consiste à formuler des programmes de travail pluriannuels pour les organes directeurs. À cet égard, le PAI prévoit notamment les actions suivantes:

Le Conseil, le Comité du Programme et le Comité financier, le CQCJ, les Conférences régionales et les Comités techniques devront chacun: (Action 2.70)

- a) *préparer une fois par exercice biennal un programme de travail sur plusieurs années (quatre années au moins), qui sera examiné par le Conseil et/ou par la Conférence (conformément à leurs lignes de compte rendu respectives) (Action 2.71)*
- b) *établir tous les deux ans un rapport sur les progrès accomplis par rapport au programme de travail, pour examen également par le Conseil et/ou par la Conférence (Action 2.72)*

2. Ces actions ont été confirmées par la Conférence en novembre 2009¹, et approuvées ultérieurement par le Conseil en mai 2010².

2. Réalisations

Élaboration du programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2010-2013

5. Le Président indépendant du Conseil a élaboré un projet de programme de travail pluriannuel pour 2010-13, qui a été examiné par les membres lors de deux séminaires informels tenus en juillet et septembre 2010, et amélioré en fonction des observations formulées par les membres. Le projet de programme de travail pluriannuel est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil en novembre/décembre 2010.

Approbation du programme de travail pluriannuel du Comité du Programme pour 2010-2013

3. Lors de sa session d'avril 2010, le Comité du Programme a examiné et approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2010-2013, qui avait été élaboré par le Président du Comité, en concertation avec les membres de cet organe, au cours de deux séminaires informels qui se sont tenus en février et mars 2010³. Le programme de travail pluriannuel du Comité a ensuite été approuvé par le Conseil en mai 2010⁴.

Élaboration du programme de travail pluriannuel du Comité financier pour 2010-2013

4. Lors de sa session d'avril 2010, le Comité financier a examiné son projet de programme de travail pluriannuel pour 2010-2013, qui avait été formulé à l'occasion de discussions informelles ayant eu lieu ce même mois. Le Comité a examiné de nouveau et affiné son projet de programme de travail pluriannuel lors d'une réunion informelle qui s'est tenue le 1^{er} juin. Le document a été finalisé sur la

¹ Rapport de la Conférence de la FAO, trente-sixième session, Rome, 18-23 novembre 2009, C 2009/REP, Résolution 4/2009, p. 20, et Annexe D, paragraphe 72, p. D25; *Rapport du CoC-EEI à la Conférence de la FAO concernant le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, C 2009/7, paragraphe 72, p. 29.*

² *Cent trente-neuvième session du Conseil, Rome, 17-21 mai 2010, CL 139/REP, paragraphe 53.*

³ *Programme de travail pluriannuel du Comité du Programme 2010-13, CL 139/4 Annexe 2.*

⁴ *Cent trente-neuvième session du Conseil, Rome, 17-21 mai 2010, CL 139/REP, paragraphe 33.*

Programmes de travail pluriannuels des organes directeurs

base des nouvelles contributions apportées par les membres, pour examen et approbation ultérieurs par le Comité à sa prochaine session (fin octobre 2010)⁵.

Élaboration du programme de travail pluriannuel du CQCJ pour 2010-2013

6. À sa récente session (septembre 2010), le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a examiné un document portant sur son projet de programme de travail pluriannuel⁶, qui mettait en lumière certains caractères distinctifs du Comité, notamment le fait qu'il n'a pas de points prédéterminés, récurrents ou permanents inscrits à son ordre du jour, qui relèveraient d'un programme de travail préétabli. Le CQCJ a considéré qu'en règle générale il n'est pas en mesure d'établir un programme de travail selon le même modèle que les autres comités. Le CQCJ a néanmoins décidé d'examiner à nouveau cette question, tout en recommandant au Conseil que les spécificités de son mode de fonctionnement particulier soient prises en compte.

3. Perspectives

En 2010

7. Le programme de travail pluriannuel dont est convenu le Comité financier sera examiné et entériné par le Conseil à sa cent quarantième session en novembre-décembre 2010.

8. Lors de la même session, le Conseil doit examiner, amender si nécessaire et éventuellement approuver son programme de travail pluriannuel.

En 2011

9. Le CQCJ pourra, lors de sa session de mars 2011, examiner à nouveau la question de son programme de travail pluriannuel, sur la base des orientations que le Conseil pourrait fournir à sa session de novembre-décembre 2010.

10. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale se réunissant une fois par an, il sera en mesure d'examiner et d'approuver son projet de programme de travail pluriannuel à sa session d'octobre 2011, pour examen et approbation ultérieurs par le Conseil à sa session de novembre 2011.

En 2012

11. Ainsi qu'il a été noté lors de la dernière réunion du CoC-EEI (juin 2010), les programmes de travail pluriannuels n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour des réunions de 2010 des Conférences régionales et des Comités techniques. Ces organes directeurs ne se réunissant qu'une fois tous les deux ans, ces programmes, dont les travaux d'élaboration pourraient démarrer pendant l'exercice biennal en cours, seront adoptés à l'occasion de leur prochaine réunion⁷.

⁵ *Programme de travail pluriannuel du Comité financier pour 2010-13*, FC 135/18.

⁶ *Projet de programme de travail pluriannuel du Comité des questions constitutionnelles et juridiques*, CCLM 91/8.

⁷ *Aide-mémoire du Président*, 23 juin 2010 (http://typo3.fao.org/fileadmin/user_upload/IEE/Aidememoire_CoC_23June_E.pdf).